

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/062

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 11 : ORGANISATION DES MARCHÉS NOCTURNES AU COURS DE L'ÉTÉ 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Sébastien GLOCK, conseiller municipal,
Sur proposition de la commission d'administration générale, et des finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser 4 marchés nocturnes durant l'été 2021 aux dates suivantes sur la place de la république : les 2 et 23 juillet et les 13 et 27 août 2021.
- de prendre en charge les prestations suivantes : Le Quai-Son 2400,00 € TTC, Association – Musical Events 1000,00 € TTC, Mike Rive Band 1000,00 € TTC., Association Art-Pluriel 600,00 € TTC, Association « All you need » 1000,00 € TTC.
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation.
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT